

Qui peut nous contacter ?

La demande peut émaner de :

- Structures sanitaires (MCO, HAD, SMR),
- Structures médico-sociales (foyers de vie, EHPAD, FAM, MAS),
- Structures sociales,
- Professionnels libéraux (médecins, rééducateurs, IDE).

Une communication avec les acteurs du parcours de soins du patient (médecin traitant) est mise en place. Chacune des prises en charge fait l'objet d'un suivi, avec compte rendu, à un mois et trois mois.

Pour nous joindre

Tel : 03 25 43 79 87

Port : 07 52 04 34 81

Mail : equipe-mobile-pasteur@fondationcos.org

Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles COS Pasteur 2 :

103 Avenue Anatole France – 10000 TROYES

<https://www.fondationcos.org/crrf-cos-pasteur-2>

L'équipe mobile en médecine physique et réadaptation est financée par

l'Agence Régionale de Santé Grand Est

EQUIPE MOBILE EN MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION



Qui sommes-nous ?

Une Equipe Mobile en Médecine Physique et Réadaptation (EM-MPR) composée de :

- 1 médecin de Médecine Physique et Réadaptation
- 1 rééducateur ergothérapeute qui coordonne l'équipe
- 1 assistant de service social
- 1 secrétaire médicale
- Si besoin, un rééducateur spécialisé peut être sollicité.

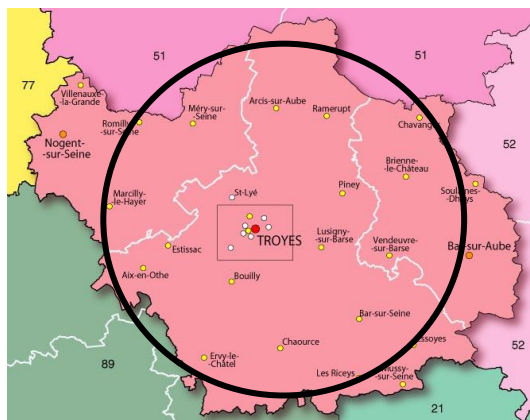
Pour qui ?

- Pour des personnes en situation de handicap (*atteintes locomotrices et neurologiques*) ayant une perte d'autonomie et nécessitant une prise en charge en rééducation et réadaptation avec objectif de maintien ou retour au domicile.
- Dans le cadre de sa mission, l'EM-MPR intervient également auprès des familles, des aidants et des professionnels.

Lieux d'intervention :

- Domicile et / ou lieu d'hébergement et de vie de la personne ;
- Service hospitalier / médico-social ou d'hébergement social de la personne.

Le territoire d'intervention s'inscrit dans un cercle de 50 kms de rayon autour de l'agglomération troyenne intégrant par exemple Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Romilly-sur-Seine.



Les interventions de l'EM-MPR sont gratuites pour la personne, les professionnels et les établissements demandeurs.

Nos missions

L'EM-MPR doit pouvoir intervenir pour favoriser un retour ou un maintien dans le lieu de vie en :

- Evaluant les besoins de la personne ;
- Apportant une aide à l'élaboration du projet de vie ou de soins ;
- Conseillant et accompagnant la personne, la famille, les professionnels dans le choix des prestations les plus adaptées ;
- Aidant dans les démarches administratives ;
- Apportant une aide au transfert en établissement.

L'EM-MPR n'a pas vocation à dispenser des soins.

Elle intervient ponctuellement et s'adresse à des personnes qui ne sont pas prises en charge en HAD (elle peut en revanche répondre à une demande d'expertise de l'HAD).